

DECRET N° 2008-558 DU 04 OCTOBRE 2008

Chargeant Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat, Chargé de l'Economie, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique de l'intérim de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale pour compter du samedi 04 octobre 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n° 2007 - 540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du samedi 04 octobre 2008, Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat, Chargé de l'Economie, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, est chargé de l'intérim de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 octobre 2008

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Boni YAYI